



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Atelier

ITH/17/WOR/1  
Paris, France  
Original : anglais

## Rapport : résultats de l'enquête

### Introduction

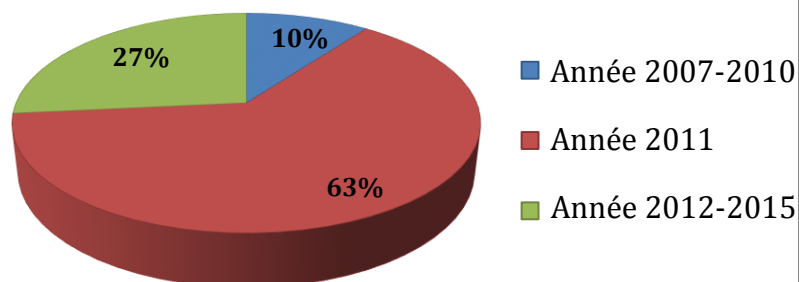
Dans le contexte de la stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités nationales de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Section du patrimoine culturel immatériel a conçu et distribué aux membres de son Réseau global de facilitateurs un questionnaire d'enquête en ligne anonyme en anglais, en français et en espagnol. Le but de l'enquête était de collecter des informations relatives à l'expérience des membres du réseau quant à l'usage qu'ils en font et quant aux effets de leur appartenance à ce réseau, à la fois sur la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et sur leurs activités en dehors du périmètre immédiat dudit programme. Par ailleurs, l'enquête visait à comprendre par quels moyens le programme de renforcement des capacités et son réseau de facilitateurs pourrait être davantage développé à l'avenir. La suite de ce rapport donne un aperçu des caractéristiques des répondants et fournit ensuite une analyse des sujets ou des thèmes récurrents se rapportant aux trois objectifs suivants de l'enquête :

- La pertinence et l'efficacité du réseau de facilitateurs pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités ;
- Les effets de l'appartenance au réseau sur le rôle et les activités des facilitateurs liés à la mise en œuvre de la Convention en dehors du périmètre immédiat du programme de renforcement des capacités ; et
- Des idées et suggestions pour le développement futur du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs.

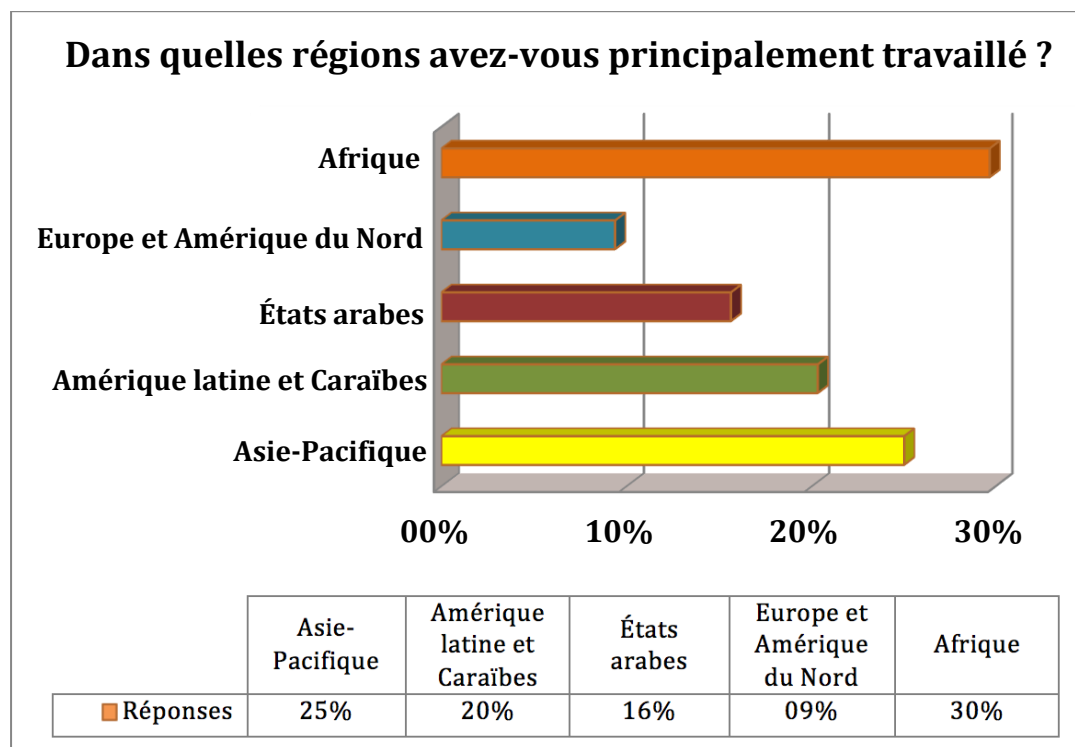
### Caractéristiques des répondants

Au total, 50 facilitateurs ont répondu à l'enquête. Plus de la moitié des répondants ont rejoint le réseau en 2011, un autre tiers depuis cette date. Quelques répondants ont déclaré s'être joints au réseau avant 2011.

#### Année d'adhésion au réseau de facilitateurs

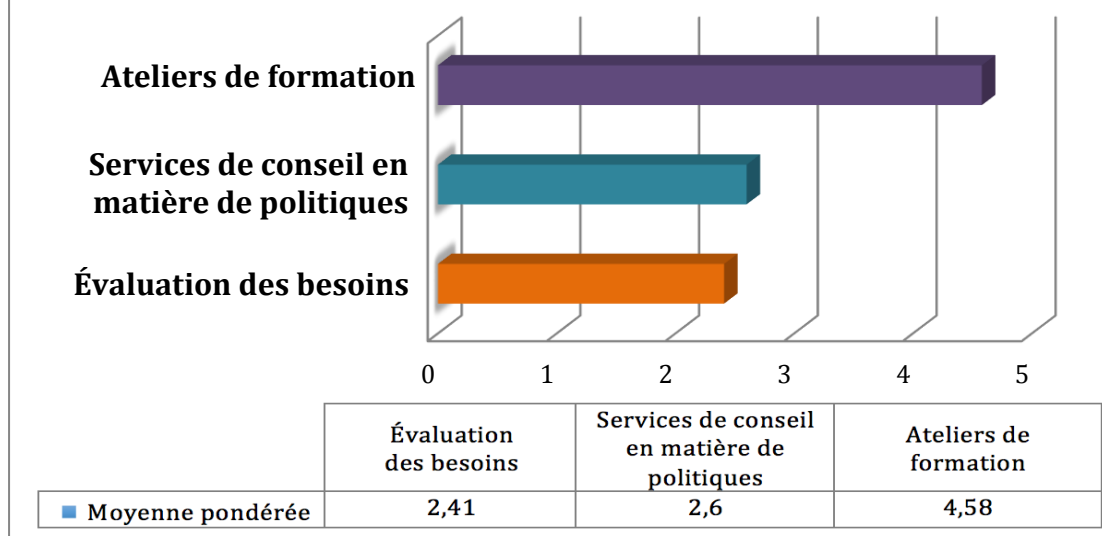


Les facilitateurs qui ont répondu à l'enquête ont travaillé dans toutes les régions du monde, suivant une répartition relativement équilibrée. De plus, d'une région à l'autre, les réponses au questionnaire ne varient pas de manière significative en termes de points de vue. On observe plutôt l'émergence de thématiques communes, indépendamment des régions dans lesquelles les facilitateurs ont principalement travaillé.



Enfin, les facilitateurs qui ont répondu à l'enquête peuvent se prévaloir, en moyenne, d'une très vaste expérience dans la réalisation d'activités de renforcement des capacités et en particulier d'ateliers de formation (une moyenne pondérée de 4,58). Toutefois, de nombreux facilitateurs ont aussi fourni des services de conseil en matière de politiques (une moyenne pondérée de 2,6) et/ou ont mené à bien des évaluations des besoins (une moyenne pondérée de 2,41).

## Nombre d'activités de renforcement des capacités menées depuis l'adhésion au réseau



Dans l'ensemble, la majorité des facilitateurs ayant répondu à l'enquête sont membres du réseau depuis cinq ans ou plus. Ils ont animé un certain nombre d'ateliers de formation et mené d'autres activités de renforcement des capacités dans différentes régions du globe.

### **Objectif 1 : Pertinence et efficacité du réseau de facilitateurs pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités.**

Indépendamment du moment où ils ont rejoint le réseau, des régions dans lesquelles ils ont principalement travaillé ou du nombre d'activités de renforcement des capacités qu'ils ont menées à bien, les facilitateurs déclarent que le réseau a donné une valeur ajoutée à leur travail de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. À cet égard, les thèmes communs qui émergent incluent l'utilisation du réseau pour : la **mise en réseau**, le **partage des connaissances** et la **collecte d'informations**, l'**apprentissage à partir d'expériences comparées**, ou simplement le **soutien moral**. Chacun de ces thèmes est examiné plus attentivement ci-après, accompagné d'exemples précis.

#### **La mise en réseau :**

De nombreux répondants estiment que le réseau fournit un cadre pour nouer des relations et un ensemble de contacts utiles pour mener à bien des ateliers sur le PCI et d'autres activités de renforcement des capacités. Grâce aux liens tissés par le biais du réseau, les facilitateurs ont pu s'organiser pour se rencontrer à l'occasion de réunions ou de sessions du Comité de l'UNESCO, qui à leur tour les ont aidés à suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités à travers le monde et à échanger sur leurs expériences en la matière. D'autres trouvent cependant que le potentiel d'échanges et de mise en réseau est encore sous-exploité ; ils observent que le réseau n'est pas encore assez structuré et que son « fonctionnement n'est pas formalisé ». Certains pensent que la mise en place de forums en ligne et de listes de diffusion supplémentaires accroîtrait la pertinence du réseau.

#### **Le partage des connaissances et la collecte d'informations :**

Plusieurs facilitateurs rapportent que le réseau offre une base de partage des expériences allant du soutien logistique au développement de contenus et aux nouvelles approches et techniques d'animation. Beaucoup ont à la fois informé, conseillé et guidé leurs confrères et ont sollicité leur aide pour des ateliers, des orientations en matière de politiques et des évaluations des besoins. Cela étant, certains facilitateurs estiment que les possibilités d'échange au sein du réseau sont limitées.

Certains répondants trouvent le forum en ligne des facilitateurs particulièrement utile pour se préparer en vue des ateliers, d'autres trouvent le réseau utile pour renforcer la compréhension du cadre et des concepts du PCI, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales et internationales en matière de PCI et de l'importance de la conduite de projets de sauvegarde du PCI par les communautés. L'un des facilitateurs souligne également qu'il a accès à un matériel audiovisuel utile et varié.

De manière générale, les facilitateurs considèrent le réseau comme une source d'information fiable susceptible de leur garantir d'être guidés par les mêmes règles et les mêmes principes que leurs confrères et donc d'avoir une compréhension partagée des problématiques au moment de mettre en œuvre leur travail de renforcement des capacités.

#### **L'apprentissage à partir d'expériences comparées :**

Un certain nombre de facilitateurs remarquent que la richesse des expériences issues de différentes régions du monde, accessibles par le biais du réseau, offre une mise en perspective et améliore leur capacité à réfléchir sur les enjeux, les problèmes et les situations propres à leur pays. Dans le même sens, certains ont le sentiment que les comparaisons régionales (par exemple avec les États arabes) sont particulièrement utiles ; les discussions comparatives dans les conférences internationales, rendues possibles grâce aux rapports établis par le biais du réseau, accroissent leur capacité de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. Réciproquement, une meilleure compréhension de la manière dont le PCI est appréhendé dans d'autres régions a permis à certains facilitateurs de parler du PCI dans des contextes différents du leur et a élargi leurs perspectives. De la même façon, d'autres facilitateurs observent qu'une connaissance accrue de situations différentes leur a offert un éventail beaucoup plus large d'exemples à utiliser lorsqu'ils animent des ateliers.

#### **Quelques citations pertinentes :**

*« L'appartenance au réseau offre un accès privilégié aux décideurs des institutions nationales, avec la possibilité d'influencer les politiques de sauvegarde du PCI. Les échanges au sein du réseau donnent aussi accès à différentes expériences nationales dans la même région pour identifier des problèmes similaires. En général, l'échange d'expériences entre facilitateurs du réseau enrichit mon travail dans le domaine du PCI. »*

*« Participer à ce réseau m'a effectivement permis de formaliser mes connaissances dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et d'intégrer une approche systémique globale de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, cela garantit un suivi intellectuel des activités et la découverte d'une variété d'approches et de méthodes. »*

*« À travers le réseau, j'ai pu renforcer mes connaissances et ma compréhension de la Convention, des avantages et des défis de sa mise en œuvre. Il m'a aussi permis de mieux accompagner les communautés dans leurs efforts pour sauvegarder les expressions de leur PCI. En tant que membre du réseau de facilitateurs, j'ai eu*

*accès à un certain nombre d'exemples de mesures et d'expériences de sauvegarde. Ces exemples m'ont été utiles aussi bien pour le matériel pédagogique que pour les recherches menées pour préparer les ateliers, sans parler des expériences partagées par mes collègues animateurs. Cette mine d'informations s'est révélée très utile pour concevoir des stratégies de sauvegarde des expressions communautaires du PCI dans mon pays. »*

## **Objectif 2 : Les effets de l'appartenance au réseau sur le rôle et les activités des facilitateurs liés à la mise en œuvre de la Convention en dehors du périmètre immédiat du programme de renforcement des capacités.**

L'appartenance au réseau a eu un impact sur le rôle et les activités des facilitateurs liés à la mise en œuvre de la Convention en dehors du périmètre immédiat du programme de renforcement des capacités. Ceci s'est révélé particulièrement vrai pour ce qui est de la « **légitimité** » **conférée** à leur rôle, des **opportunités d'activités collaboratives** et des **effets « indirects »** de l'appartenance au réseau sur leur rôle et leur travail.

### **Conférer une « légitimité » :**

Plus concrètement, plusieurs facilitateurs ont remarqué que l'appartenance au réseau leur confère une **plus grande légitimité professionnelle** et une **crédibilité plus importante** sur le terrain. D'autres notent cependant qu'être membre du réseau est parfois difficile à gérer lorsqu'ils travaillent dans des zones où les organisations internationales font l'objet de vives critiques, ou bien dans le secteur public où les objectifs poursuivis peuvent différer de ceux de la Convention.

### **Opportunités d'activités collaboratives :**

Grâce aux relations nouées au sein du réseau, **un certain nombre de facilitateurs ont travaillé ensemble** en dehors du champ d'application immédiat du programme de renforcement des capacités, sur des activités liées à la mise en œuvre de la Convention. Ils se sont impliqués dans des projets tels que la préparation et la soumission de dossiers pour le PCI et l'établissement de rapports périodiques, le développement de modules de formation pour un établissement d'inventaire national, ainsi que dans des activités plus vastes de recherche et de conseil liées à la mise en œuvre de la Convention. L'un des facilitateurs a collaboré avec des membres du réseau de facilitateurs pour développer une législation en matière de PCI. D'autres, en quête de participants pour des conférences internationales, d'experts pour des missions ou d'auteurs pour des publications spécialisées dans le domaine du PCI – et notamment de la Convention –, ont pensé à regarder dans le réseau. De telles collaborations ont encouragé certains facilitateurs à devenir plus actifs dans le domaine du PCI. D'autres disent avoir trouvé la collaboration avec d'autres facilitateurs en dehors du réseau particulièrement enrichissante et productive grâce, souvent, à la possibilité de travailler dans des contextes culturels particuliers, avec les spécificités linguistiques qui sont liées.

### **Effets « indirects » :**

Plusieurs facilitateurs notent que l'appartenance au réseau et l'expérience au sein du programme de renforcement des capacités a des « **effets indirects** » **sur leurs propres rôles et activités**. Certains évoquent leurs recherches académiques, leurs publications et leurs enseignements à l'université, tandis que d'autres rapportent des activités de conseil telles que l'intégration des concepts de la Convention dans les stratégies de sauvegarde et les publications d'un ministère de la Culture. D'autres facilitateurs, travaillant dans des domaines directement impliqués dans la gestion du PCI dans leur pays, évoquent l'utilité de se servir dans leur propre travail – tel que responsable de formation sur le PCI ou chargé(e) de la reconceptualisation

des projets d'organisations culturelles locales liés au PCI – de ce que l'atelier de formation et la participation au réseau leur ont appris. Des membres du réseau ont fait des exposés sur le PCI et ses pratiques de sauvegarde dans des universités et des organisations non gouvernementales. Ils se sont aussi impliqués dans des comités sur les politiques liées à la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau régional et national. Les facilitateurs suggèrent que s'impliquer dans les activités d'autres parties prenantes pourrait se révéler extrêmement bénéfique et constitue une ressource potentiellement puissante du programme de renforcement des capacités.

#### **Quelques citations pertinentes :**

*« Le réseau m'a aidé(e) à mieux conseiller les organisations privées, les gouvernements locaux et les autorités du ministère de la Culture de mon pays sur toutes les questions liées à la gestion du PCI sur notre territoire, à travers les directives de la Convention de 2003 et grâce au partage d'expériences de mes collègues au sein du réseau. Il m'a également aidé(e) dans les interactions avec diverses parties prenantes de mon pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et dans l'établissement d'inventaires impliquant les communautés à mener dans plusieurs de nos provinces. Bien qu'il y ait beaucoup à faire, le réseau a amené une plus grande ouverture d'esprit en termes de respect, de reconnaissance d'éléments du PCI et d'activités liées. »*

*« Faire partie du réseau s'est traduit par des opportunités de rencontres et d'échanges sur des expériences extrêmement importantes avec les autres membres de la région, opportunités qui se sont traduites à leur tour par un réel besoin de prendre cette collaboration et de l'appliquer en dehors du réseau. Au titre d'une partie des activités annuelles réalisées dans mon travail de proximité, nous avons par exemple organisé sept colloques internationaux sur le patrimoine immatériel et la mise en œuvre de la Convention, au cours desquels au moins quatre facilitateurs de la région ont participé en tant qu'intervenants. Nous avons également la publication imprimée de ces articles et d'autres contributions pour une publication périodique sur le Patrimoine culturel, laquelle est en train de constituer une collection spécialisée sur le sujet. »*

#### **Objectif 3 : Idées et suggestions pour le développement futur du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs.**

Les répondants ont émis un certain nombre d'idées et de suggestions pour le développement futur du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs. Elles peuvent être réparties en trois catégories : **suggestions pratiques**, **idées concrètes** et **considérations thématiques**. Dans ce qui suit, chacune de ces catégories est approfondie et agrémentée d'exemples précis sur les thèmes qui ressortent dans chacune d'elles.

#### **Suggestions pratiques :**

Les répondants à l'enquête ont formulé un certain nombre de suggestions pratiques précises et de commentaires pour le développement futur du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs.

Par exemple, plusieurs facilitateurs signalent avoir expérimenté des problèmes **linguistiques** dans des pays utilisant d'autres langues de travail dans les matériaux de formation disponibles. Ils recommandent de prendre des mesures pour vérifier que les concepts sont bien traduits correctement lorsque le recours à un interprète s'avère nécessaire.

De nombreux facilitateurs émettent des suggestions relatives à la **sélection des participants** et la majorité d'entre eux estime qu'elle doit être menée avec soin. Pour certains, s'assurer que les organisateurs locaux comprennent l'approche et/ou les buts poursuivis par les ateliers aiderait à obtenir un groupe représentatif de participants. Plusieurs répondants pensent qu'il serait utile d'élargir le spectre des participants et d'y inclure non seulement ceux qui émanent du secteur de la culture mais aussi des participants d'autres secteurs (éducation, sylviculture, développement rural, etc... par exemple). Ils estiment également que cela pourrait déboucher sur de nouvelles opportunités de partenariat. D'autres ont le sentiment que les autorités responsables du patrimoine suivent parfois leur propre agenda dans les ateliers de renforcement des capacités (candidature d'un élément en tant que symbole de la nation, par exemple) et que certains groupes (par exemple les représentants des communautés, les représentants élus, les associations, les chercheurs, les étudiants, les journalistes, les femmes, etc...) sont marginalisés ou sous-représentés dans les initiatives étatiques en matière de patrimoine, la planification d'activités de sauvegarde et la participation aux ateliers. Beaucoup de répondants suggèrent d'instaurer une continuité entre les ateliers de formation pour ce qui est des participants. Ils soulignent également l'importance d'évaluer correctement les besoins afin de permettre à l'atelier de démarrer sur de bonnes bases.

Les répondants remarquent qu'il serait utile d'avoir plus de **temps** pour adapter efficacement les matériels et les approches aux situations locales, recueillir des informations complètes sur les participants et organiser avec efficacité les activités du travail de terrain. Toujours sur cette question du temps, certains facilitateurs notent qu'il est difficile pour certains participants de réserver une semaine pour un atelier et que cela peut poser des problèmes de participation. En plus des contraintes temporelles, d'autres facilitateurs relèvent les contraintes d'espace. L'un des répondants suggère que les ateliers se déroulent dans le cadre de l'environnement propre à une communauté afin de mieux éprouver ses réalités culturelles.

#### **Idées concrètes :**

Les facilitateurs qui ont répondu à l'enquête ont également un certain nombre d'**idées concrètes** pour développer le programme de renforcement des capacités et le réseau de facilitateurs.

À titre d'exemple, de nombreux répondants estiment qu'il serait enrichissant et productif de susciter des occasions de rencontre entre facilitateurs soit une fois tous les deux ans, soit tous les ans, soit plus souvent. Certains suggèrent que de telles **réunions** doivent viser à rassembler des facilitateurs de diverses régions pour discuter de la façon d'améliorer le programme de renforcement des capacités. D'autres pensent que ces rencontres doivent se concentrer sur une région/une langue particulière, tandis que d'autres encore proposent de réunir les facilitateurs pour des ateliers thématiques ou méthodologiques, ou simplement pour en savoir plus sur les expériences de leurs collègues. Certains estiment que les réunions doivent se focaliser sur la formation des facilitateurs aux nouveaux matériels, aidant en cela non seulement à enrichir leurs connaissances mais aussi à intensifier les contacts entre eux.

Beaucoup de répondants pensent également qu'il serait utile de disposer d'une forme de **suivi** des résultats de l'animation des ateliers ; et si oui, de savoir comment des activités de suivi ont été effectuées par les autorités locales ou dans le cadre national.

Certains expriment le besoin de renforcer le lien entre la théorie et la pratique et pointent une perte d'**élan** entre les ateliers de renforcement des capacités et la

lenteur du processus de mise en œuvre. Plusieurs facilitateurs soulignent que la production de résultats tangibles liés au programme de renforcement des capacités pourrait contribuer à assurer davantage de **continuité** dans la mise en œuvre de la Convention. Pour entretenir l'intérêt des participants, d'autres répondants suggèrent de raccourcir les délais entre la formation (instant où l'on éveille leur intérêt) et les activités liées à l'objet de la formation. Il semble également qu'une réduction du temps écoulé entre la formation des formateurs et la conduite effective de la formation avec les participants permettrait de redonner une impulsion à l'ensemble. Les facilitateurs ont également le sentiment que l'intégration des ateliers de formation dans des programmes à long terme dotés de dispositifs garants d'une continuité permettrait d'assurer l'efficacité de la formation.

Dans un autre ordre d'idée, certains répondants pensent que le **rôle des facilitateurs** pourrait être élargi à, par exemple, l'élaboration de demandes d'assistance internationale ou la fourniture d'autres types d'assistance concrète, ou même redéfini pour inclure davantage d'activités de suivi et d'interactions régulières avec les acteurs concernés ou participer à un examen des progrès accomplis entre les six années de rapports périodiques. Certains ont l'impression que les compétences et qualifications des facilitateurs sont sous-utilisées et pourraient être exploitées pour mieux tenir compte des perspectives parfois divergentes des États parties et de l'UNESCO. D'autres suggèrent de ne pas restreindre les facilitateurs à une/des région(s) géographique(s) précise(s). Pour certains, la ré-affectation ou la rotation des facilitateurs servirait à développer leurs qualifications et leurs connaissances tout en renforçant la reconnaissance des cultures en dehors de leurs zones géographiques. De telles interactions (soit au sein des régions, soit à travers elles) permettraient peut-être aussi de créer un pont entre les expériences des diverses communautés, non seulement par le biais des facilitateurs mais aussi à travers des réseaux d'ONG, d'associations et de représentants de certaines communautés elles-mêmes.

**Renforcer et tisser des réseaux** : plusieurs répondants suggèrent de concevoir un mécanisme pour que les facilitateurs forment des réseaux régionaux afin d'améliorer le partage d'expériences, l'apprentissage et le soutien sur des sites communs/régionaux. De la même manière, d'autres facilitateurs proposent d'établir au niveau national des noyaux de facilitateurs formés et informés régulièrement. D'autres répondants recommandent de renforcer la plateforme en ligne de façon à mieux partager les pratiques de formation dont d'autres collègues peuvent bénéficier. De plus, certains proposent de partager les briefings (anonymes) des rapports finaux produits par les facilitateurs à la fin de chaque atelier. D'autres pensent que le réseau de facilitateurs gagnerait à être doté d'une structure plus formelle.

Certains répondants recommandent de mettre en place une **supervision et une évaluation des facilitateurs** eux-mêmes, accompagnées d'une réflexion continue sur plusieurs sujets : nombre de facilitateurs qualifiés, dans quelle mesure ils sont à jour sur les matériels, et évaluation des besoins en recrutement de facilitateurs nouveaux et plus nombreux.

### **Considérations thématiques :**

Pour terminer, un certain nombre de répondants mettent l'accent sur **différentes considérations thématiques** qu'ils trouvent important de faire progresser pour le développement futur du programme de renforcement des capacités. Premièrement, plusieurs répondants soulignent l'importance de mener une réflexion accrue sur les points de vue régionaux/nationaux au sein du réseau ainsi que sur la façon dont ils sont liés à des tendances internationales plus larges, à des concepts théoriques et à des politiques. Il semblerait que des allers et retours entre des



niveaux thématiques et géographiques différents soient considérés comme potentiellement capables de dynamiser le réseau et le programme. D'autres ont le sentiment que des réunions thématiques devraient être proposées en dehors du cadre régional et être axées sur des questions, des processus et des objectifs plus larges.

Deuxièmement, en dépit du constat que de nouvelles thématiques ont visiblement été prises en compte dans les textes de la Convention et des Directives opérationnelles – telles que PCI et genre et PCI et développement durable –, plusieurs facilitateurs proposent de mobiliser des ressources, en particulier, pour le renforcement des capacités de **thématiques** émergentes du PCI, telles que : le PCI lors d'une catastrophe, le PCI en temps de conflit/de guerre, le PCI en situation d'urgence/en péril, le PCI et les jeunes, et le PCI et les migrations. Certains facilitateurs suggèrent de lancer une réflexion sur les moyens de sauvegarder et de soutenir le PCI en l'incluant dans des projets de développement – pas uniquement des projets générateurs de revenu, mais aussi des projets portant sur l'éducation, les soins de santé, l'agriculture, les systèmes de droit coutumier, etc... D'autres domaines thématiques cités par les répondants comprennent une approche et une réflexion autour de l'« authenticité » et les droits de propriété intellectuelle. Plusieurs répondants évoquent l'inclusion d'un champ thématique concernant les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de la communication, et l'intégration du PCI dans les manifestations culturelles contemporaines. L'un des facilitateurs propose de créer un module d'atelier sur la « préparation de l'assistance internationale », sur le modèle de celui qui existe pour préparer les candidatures, en mettant particulièrement l'accent sur la rédaction de demandes d'assistance internationale inférieures à 100 000 dollars des États-Unis afin d'encourager les États parties à soumettre davantage de demandes. Enfin, plusieurs répondants recommandent d'approfondir la coopération multinationale et transfrontalière en matière de sauvegarde du PCI.

Troisièmement, divers répondants pensent qu'il faut **moins mettre l'accent sur les candidatures** et davantage sur les objectifs de la Convention de 2003 (en particulier la sauvegarde du PCI, la sensibilisation, l'importance de la sauvegarde avec la participation des communautés), l'établissement d'inventaires nationaux, le développement des possibilités des acteurs communautaires et leur autonomisation.

Enfin, plusieurs facilitateurs disent avoir l'impression que la perspective occidentale l'emporte parfois dans les matériels et le programme de renforcement des capacités et aussi dans le réseau de facilitateurs, ce qui ne permet pas aux **participants** et aux responsables **non-occidentaux** de faire entendre suffisamment leur **voix**. À cet égard, un appel est lancé en faveur d'une poursuite de la réflexion sur les points de vue et la sensibilisation à toute discrimination ou partialité potentielles.

#### **Quelques citations pertinentes :**

*« Il serait enrichissant et productif de susciter, pour des facilitateurs de différentes régions, des occasions de rencontre et de discussion sur les moyens d'améliorer le programme de renforcement des capacités et notamment sur la façon d'assurer des activités de suivi par les autorités locales. »*

*« On pourrait envisager de réunir le réseau sur une base régulière, une à deux fois par an, pour partager les expériences et optimiser ensemble le travail réalisé en commun. On pourrait aussi développer et travailler ensemble sur des projets communs directement axés sur la sauvegarde du PCI en s'adressant à un cercle d'acteurs élargi pour collaborer avec eux sur de telles activités. Les pratiques existantes, qui consistent à impliquer les facilitateurs dans des réunions et des ateliers de réseau, ainsi que la communication régulière des informations sur les*

activités concernées, ont eu jusqu'à présent un impact très positif et doivent bien sûr se poursuivre. »

« Je pense fondamentalement que nous devrions avoir davantage la possibilité de suivre les résultats des animations d'ateliers. Une fois le travail terminé, nous ne savons pas comment le pays et ses institutions ont développé les activités. »

« Je pense que nous avons eu suffisamment de matériels touchant aux aspects juridiques et bureaucratiques de la Convention, mais curieusement, nous n'avons pas mis suffisamment l'accent sur la sauvegarde, qui représente pourtant l'esprit et le but ultime de la Convention. Dans tous les pays dans lesquels j'ai été amené(e) à conduire des ateliers de formation, les gouvernements se montrent désireux de dépenser leurs ressources limitées pour la candidature à la Liste représentative de leur PCI vivant, célèbre, dominant et officiellement reconnu. Je n'ai pas constaté d'efforts pour promouvoir un patrimoine vivant en péril. Le moment est venu de donner une nouvelle orientation aux activités de formation pour se centrer sur la sensibilisation au patrimoine menacé, en difficulté, appartenant aux minorités, posant des défis, et d'explorer des pistes et des pratiques pour les sauvegarder. À titre d'exemple, la formation pourrait s'attacher à travailler sur un site précis comme projet pilote de sauvegarde impliquant des spécialistes, des fonctionnaires du gouvernement, des chercheurs, des ONG, etc... pour travailler ensemble en utilisant la même méthodologie – comme pour une recherche ethnographique, mais avec des solutions concrètes. Il doit s'agir d'un projet à long terme, en commençant par étudier le site, établir des rapports et un climat de confiance, découvrir la valeur des éléments du point de vue de la communauté, développer un plan et le mettre à exécution sur une longue période (pas moins de 2-3 ans) ; puis en suivant son évolution et en évaluant ses premiers impacts. Il doit être conçu comme une expérience d'apprentissage pratique, concrète, inscrite dans un contexte, réaliste et abordant la dynamique du patrimoine vivant. »